

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le **mardi 25 mai à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire

Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, CORDÉ Marina, MAIGRET Cédric, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, HOUGET François, LOUASIL Éric, MAIGNAN Christine, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille, RETAILLEAU Anthony, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : CHANTRAINE Guillaume, GAILLARD Nadège,

Etait absent : /

Date de convocation : 20 mai 2021

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

François Houget a été désigné secrétaire.

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021, visé du secrétaire de séance, et adressé à chaque conseiller municipal.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des votants le PV.

ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE

Le Maire rappelle qu'une étude de programmation urbaine a été confiée au bureau d'études Ersilie et présente les résultats de la concertation avec la population et diagnostics réalisés.

Dans un premier temps, un questionnaire papier et numérique a été remis à l'ensemble de la population afin de participer et recueillir les idées sur l'aménagement et le développement du bourg avec pour enjeux principaux :

- 1. Mairie et l'entrée du bourg : Mise en valeur et sécurisation des piétons*
- 2. Ruisseau de Vergéal : réfléchir à des continuités piétonnes, embellissement des berges du cours d'eau, espace de loisirs et de détente*
- 3. L'école et les abords : sécurisation des usagers, des enfants*
- 4. Carrefour de l'Église : mise en valeur du cœur de bourg, sécurisation du carrefour*
- 5. Carrefour des CD 110 – CD 106 : sécurisation, aménagement*

Dans un deuxième temps, un diagnostic technique a été réalisé sur les réseaux existants d'assainissement eaux usées, eaux pluviales, électrique, téléphonique, eau potable, éclairage public, sur la gestion des déchets, sur le réseau viaire. Des investigations seront à mener sur l'état des réseaux avant toute réalisation de travaux.

En prenant en compte le bilan de la concertation, les diagnostics, les différents enjeux, des scénarios d'aménagement sont présentés avec

- l'aménagement d'un local technique dans un ancien corps de ferme acquis au 6 bis rue de la mairie*
- reconverter le local technique actuel en marché couvert, parc de stationnement, lieu de rencontre pour des espaces de jeux comme le palet, agrandir la bibliothèque vers une médiathèque...*
- création de nouveaux logements dans l'ancien corps de ferme, création de stationnement, jardin partagé, intégration d'une salle de mariages, installation d'une place de marché...*

Prochaine réunion avec le bureau d'études et la commission : mardi 15 juin, 9h30

2021-05-01 : PLAN LOCAL D'URBANISME – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Le Maire expose :

Par décision municipale du 25 janvier 2021, il était décidé de lancer une consultation pour mener une révision générale du PLU. Une consultation à procédure adaptée a été déposée sur Mégalis avec une date limite de remise des offres fixée au 11 mars. Deux bureaux ont répondu à notre demande et ont été auditionnés avec l'assistance du syndicat d'urbanisme. Une négociation a été engagée sur les tranches optionnelles comprenant les études de zonage assainissement EP, EU, l'actualisation de l'inventaire des zones humides,...

Au terme des auditions, de la remise d'une nouvelle offre de prix par chaque bureau, et en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, le classement des candidats donne les résultats suivants :

- Atelier d'Ys : 1^{er}
- Néotec Urba : 2^{ème}

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le conseil municipal :

- ATTRIBUE le marché à l'Atelier d'Ys pour un montant de 40 000 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché.

2021-05-02 : TERRAIN DE FOOTBALL – SECURISATION – CHANGEMENT MAIN COURANTE

Le Maire expose :

La main courante au pourtour du terrain d'honneur de football n'est plus aux normes et il convient de prévoir son remplacement. Il précise que le Fonds d'Aide au Football Amateur vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. La sécurisation du terrain par la pose d'une main courante fait partie des projets éligibles. Un devis de la société SCLA basée à Etreilles et spécialisée dans l'aménagement et l'équipement des équipements sportifs est présentée pour un montant de 11 515 € HT.

Préalablement à tout engagement et exécution, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention près du District.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE le devis SCLA pour la fourniture et la pose de main-courante au terrain de football sous réserve de l'acceptation du dossier de financement par le District ;
- SOLLICITE près du District une subvention pour l'équipement en main-courante du terrain de football ;
- PRÉCISE que l'équipement en main-courante sera autofinancé déduction faite du F.A.F.A. ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

ÉTUDE SOLIHA – MAISON 5 RUE DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle que suite à l'acquisition de la maison d'habitation située au 5 rue de la mairie, le pôle habitat de Vitré Communauté a été sollicité pour nous accompagner dans la rénovation de cet immeuble bâti. Afin de disposer d'éléments d'aide à la décision, l'organisme SOLIHA a été missionné pour réaliser un diagnostic de l'existant, présenter une estimation des travaux, un plan de financement. Le coût estimé des travaux de rénovation thermique, redistribution des sanitaires, l'isolation thermique et acoustique, l'électricité, le chauffage, la ventilation s'élève à 35 000 € HT pour une surface habitable estimée à 42,56 m². Un financement « PLUS » (Prêt Locatif à Usage Social) permet de bénéficier d'un taux de TVA à 10%, d'une exonération de la taxe foncière pendant 25 ans. L'engagement à respecter par la collectivité : respecter un loyer maximum, réserver le logement à des personnes aux revenus limités.

ÉTUDE ÉNERG'IV – PROJET PANNEAUX PHOTVOLTAÏQUES SUR TOITURE SALLE DE SPORTS

La commune avait fait part au SDE35 sa volonté de faire une étude sur le potentiel photovoltaïque sur la toiture de la salle de sports. Énerg'iv, société d'économie mixte créée par le SDE35 a réalisé gratuitement l'étude. L'analyse ressort :

<u>Puissance installable:</u>	100kWc
<u>Productible:</u>	993 kWh/kWc/an
<u>Production annuelle:</u>	99,01 MWh/an
<u>Eq. consommation nb foyer :</u>	15 (6,5 MWh/an en moyenne par site résidentiel)
<u>Pourcentage d'énergie solaire acquise:</u>	Augmentation de 74% par rapport au potentiel solaire existant dans la commune

Pour confirmer la faisabilité du projet, la commune doit faire réaliser dans un premier temps un diagnostic de la structure existante et de la couverture pour vérifier :

- La résistance de la structure au surpoids du système PV (+20Kg/m²)
- L'état de la couverture qui doit être en état de résister au moins 20 ans supplémentaires et être compatible à la mise en œuvre d'un système de fixation de panneaux solaires.

Les équipements techniques devront être implantés dans un local dédié.

2021-05-03 : AMORTISSEMENT MATERIEL RELAIS PETITE ENFANCE

Le Maire expose :

Dans le cadre du financement du RPE (Relais Petite Enfance), la commune s'était engagée à participer à l'achat mutualisé de matériel d'investissement pour la mise en place du service et ainsi financer sa quote-part d'un montant de 255,45 €.

Cette participation comptabilisée sur le budget principal commune au 2041411 correspond à une subvention d'équipement versée à un organisme public qui doit être amortie.

Le Maire propose d'amortir sur un seul exercice cette subvention d'équipement d'un montant de 255,45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- FIXE la durée d'amortissement à 1 an ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2021 :
 - En dépenses de fonctionnement à l'article 6811 (042)
 - En recettes d'investissement à l'article 28041411 (040)

2021-05-04 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'OGEC

Vu les frais occasionnés pour le dépannage du lave-linge mis à disposition de l'OGEC ;

Vu la facture présentée par l'OGEC pour l'achat de la pièce défectueuse ;

Considérant que la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal pour le service restauration scolaire prévoit dans son article 1 le remplacement du matériel défectueux ;

Considérant que l'achat de la pièce défectueuse a permis d'éviter l'achat d'un lave-linge neuf ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE le remboursement de la facture à l'OGEC pour la somme de 45,68 € TTC.

2021-05-05 : ÉCHANGE MULTILATERAL – SECTEUR LA GEMERIE/LES ECURES

Afin de réaliser un aménagement foncier sur le secteur la Gémerie/les Ecures, quelques agriculteurs/exploitants du secteur avaient décidé en 2014 d'échanger des terres agricoles. La commune était associée au projet pour permettre la création d'un chemin de randonnée. Afin de rédiger l'acte notarié, il convient de déterminer l'existence ou non d'une soulte à notre charge ou à notre profit résultant de la valeur retenue pour chaque lot cédé et reçu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- PRÉVOIT une valeur égale entre les parcelles cédées ou reçues pour tous les coéchangistes.

PASSAGE A LA M57

Le Maire fait part qu'il a été sollicité par le trésorier principal de Vitré pour que la commune s'engage à s'inscrire dans l'expérimentation du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, appelé à remplacer la M14. Il précise qu'au 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités locales devront adopter ce nouveau référentiel. Au regard de l'ampleur de la réforme, il est proposé d'anticiper son application dès le 1^{er} janvier 2022. La DGFIP s'engage à apporter assistance aux collectivités qui opteront pour une entrée anticipée à la M57 notamment en terme de formation.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Renonciation au Droit de Préemption Urbain sur l'immeuble bâti situé 2 rue de la Clairière, cadastré B 1281.
2. Signature d'une convention de travaux avec le Syndicat Bassin Versant de la Seiche pour la réhabilitation

du ruisseau de Vergéal situé au sud-est du bourg sur une longueur de 200 ml financée entièrement par le Syndicat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine, travaux d'aménagement pour être au plus proche de son fonctionnement naturel.

3. Signature d'une convention avec Enedis pour mise à disposition d'un terrain communal pour la pose d'un transformateur électrique et de servitude de passage des réseaux électriques. Vu les dimensions du nouveau dispositif et afin de préserver la vue esthétique d'entrée de bourg, il a été décidé de changer l'emplacement actuel, pour l'implanter coté pignon Sud-Est de la mairie en remplacement de celui du pont bascule.
4. Devis Ferron pour l'achat d'une pompe thermique d'un montant de 265 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Intervention du géomètre Décamps pour division de la parcelle B 337 en vue de son acquisition pour un projet d'urbanisation
2. Bibliothèque : Réouverture de l'atelier bébé lecteurs le 17 juin en extérieur avec un nombre de places limité à 10 personnes. Envisager l'achat de tapis pour cet atelier.
3. Intervention du conciliateur de justice pour le litige Louâpre/Chassard. Rejet d'un accord amiable.
4. Compte-rendu de la réunion à Gennes sur Seiche des maires de l'ex-canton d'Argentré, de la rencontre des candidats aux élections départementales de juin prochain.
5. Finalisation du planning des permanences aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
6. Commerce : Virement en règlement de loyers dus d'un montant de 2 168,08 €